

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

29^{EME} REUNION

12 MAI 2005

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(XXIX)

Original: Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LES RESULTATS
DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE EN SOMALIE ET
DES REUNIONS DE PLANIFICATION MILITAIRE DE L'IGAD

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LES RESULTATS
DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE EN SOMALIE ET
DES REUNIONS DE PLANIFICATION MILITAIRE DE L'IGAD**

I. INTRODUCTION

1. La 22^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), tenue le 5 janvier 2005, a « accepté en principe le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie, sur la base des conclusions de la réunion d'experts qui a eu lieu à Nairobi les 15 et 16 décembre 2004, pour soutenir les institutions fédérales de transition, ainsi que de ses précédentes décisions ». La réunion a, en outre, demandé à la Commission de lui soumettre des recommandations sur le mandat, les effectifs, la structure, les tâches et le financement d'une telle Mission. Conformément à cette demande du CPS, la Commission a dépêché une Mission d'information et de reconnaissance en Somalie, du 14 au 26 février 2005.

2. Le présent rapport rend compte des résultats de la Mission d'information et de reconnaissance, ainsi que de la situation politique, sécuritaire et socio-économique en Somalie, principalement sur la base des consultations, visites et observations de la Mission au cours de son séjour ; le rapport rend également compte des dispositions prises jusqu'ici en vue du déploiement, en Somalie, d'une Mission de soutien à la paix de l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD), tel qu'autorisé par la 24^{ème} réunion du CPS, tenue le 7 février 2005.

II. CONTEXTE DE L'ENVOI DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE

3. Il convient de rappeler qu'Abdullahi Yusuf Ahmed, le Président du Gouvernement fédéral de transition (TFG) de la Somalie, s'est adressé au CPS, à Addis Abéba, le 25 octobre 2004, et, à cette occasion, a demandé à l'UA d'appuyer son Gouvernement par le déploiement, en Somalie, d'une force de rétablissement de la paix de 15 à 20 000 éléments. Le CPS a demandé à la Commission d'examiner cette requête et de lui soumettre des recommandations.

4. Vers la fin de l'année 2004, la Commission a convoqué des réunions d'experts pour examiner les modalités de l'appui à apporter aux institutions fédérales de transition de la Somalie, pour ce qui est de leur transfert du Kenya vers la Somalie et de leur fonctionnement par après. Dans cette perspective, la Commission a organisé, à Addis Abéba, du 4 au 5 novembre 2004, un séminaire de planification de la stabilisation de la Somalie. Le séminaire a fait nombre de recommandations sur les questions susmentionnées.

5. En outre, et en vue de promouvoir le consensus et de faciliter la coordination des efforts de tous les acteurs impliqués dans le processus de paix en Somalie, la Commission a convoqué, à Nairobi, du 15 au 16 décembre 2004, une autre réunion d'experts regroupant l'UA, le TFG, le Secrétariat et les Etats membres de l'IGAD, l'Union européenne (UE), la Ligue des Etats arabes (LEA), les Nations unies (NU), l'Italie (en sa qualité de pays assurant la présidence du Forum des partenaires de l'IGAD, lequel appuie le processus de paix), la Suède (en sa qualité de pays assurant la présidence de la Conférence des donateurs de Stockholm pour la Somalie) et l'Unité de planification et de démilitarisation en Somalie (SDPU – qui est basée à Nairobi), en vue de développer une stratégie pour le renforcement de la sécurité en Somalie et la formation de forces de sécurité somaliennes, sous l'autorité de TFG. Les résultats de la réunion d'experts ont été présentés à la 22^{ème} réunion du CPS. En outre, la réunion d'experts a recommandé l'envoi, en Somalie, d'une Mission de reconnaissance dirigée par l'UA et à laquelle participeraient les institutions/organisations et les pays qui ont pris part à la réunion d'experts de Nairobi.

6. Alors que la Commission se préparait à dépêcher la Mission d'information et de reconnaissance en Somalie, d'autres développements politiques ayant un impact sur la tâche assignée eurent lieu à Abuja, au Nigeria. En effet, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD se réunirent en marge de la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, tenue au même lieu, du 30 au 31 janvier 2005, pour discuter du processus de paix en Somalie. Les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD s'accordèrent sur un communiqué, exprimant, entre autres, « l'engagement de Djibouti, de l'Ethiopie, du Kenya, du Soudan et de l'Ouganda à fournir des troupes et/ou des équipements en vue du déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'IGAD, qui assurerait la sécurité du TFG, de manière à faciliter son transfert et à garantir la préservation des résultats du processus de paix conduit sous l'égide de l'IGAD ».

7. Par la suite, la Conférence de l'Union a adopté la décision Assembly/AU/Dec.65(IV) par laquelle elle a favorablement accueilli le communiqué des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD du 31 janvier 2005, demandé au CPS de donner mandat à l'IGAD pour déployer une Mission de soutien à la paix en Somalie, en attendant le déploiement de la Mission envisagée de soutien à la paix de l'UA, et invité la Commission à apporter l'appui et l'assistance nécessaires ». C'est dans ce contexte que la 24^{ème} réunion du CPS, tenue le 7 février 2005, a adopté la décision PSC/PR/Comm.(XXIV), « autorisant l'IGAD à déployer une Mission de soutien à la paix en Somalie, en vue d'assurer la sécurité du TFG, de manière à faciliter son transfert en Somalie, garantir la préservation des résultats du processus de paix conduit sous l'égide de l'IGAD, et

prêter assistance pour l'instauration de la paix et de la sécurité, y compris à travers la formation de la police et de l'armée ».

III. PREPARATIFS DE L'ENVOI DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE

8. La Commission a pris nombre de mesures préparatoires avant l'envoi de la Mission d'information et de reconnaissance en Somalie. Du 25 janvier au 2 février 2005, j'ai dépêché une délégation à Nairobi pour se joindre à mon Envoyé spécial pour la Somalie, M. A. Fom, aux fins de mener des consultations élargies au sujet de la Mission avec le TFG, la Commission européenne, le Bureau politique des Nations unies pour la Somalie (UNOPS) et le SDPU. C'est au cours de ces consultations que la délégation de l'UA et le TFG ont élaboré le mandat de la Mission et se sont accordés sur son mandat, sa composition et son itinéraire, tels que reflétés ci-dessous :

(i) Mandat

9. La Mission d'information et de reconnaissance a été guidée par le mandat ci-après:

- évaluer les besoins s'agissant de la protection des institutions fédérales de transition et des autres arrangements sécuritaires à mettre en place (bâtiments et bureaux du Gouvernement);
- identifier les installations vitales et stratégiques (aéroports, ports, pistes d'atterrissage, télécommunications et moyens de radiodiffusion) et élaborer les arrangements appropriés pour leur protection;
- identifier les installations vitales pour la formation de la police et de l'armée et déterminer dans quelle mesure elles sont indiquées pour la formation;
- élaborer des plans opérationnels pour la mise en œuvre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration;
- identifier les zones possibles de déploiement des éléments d'une Mission de soutien à la paix de l'UA;
- développer un plan opérationnel pour le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie;

- élaborer un budget indicatif pour le déploiement et la mise en place opérationnelle d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie;
- examiner tous autres aspects essentiels au succès d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie.

10. Il convient de noter ici que l'expérience de la Mission sur le terrain, en Somalie, a mis en exergue la nécessité de développer un plan de déploiement commun à la Mission de soutien à la paix de l'IGAD, qui sera la première à être déployée, et à la Mission de l'UA qui prendra le relais de celle de l'IGAD, conformément aux décisions des instances compétentes de l'UA. Cette approche a été dictée par la nature du terrain et les conditions politiques, sécuritaires et socio-économiques prévalant dans le pays, ainsi que par les sites et secteurs potentiels de déploiement et les besoins articulés par le TFG s'agissant de son transfert en Somalie.

(ii) Itinéraire

11. Alors que la Mission d'information et de reconnaissance devait initialement quitter Nairobi, pour la Somalie, le 11 février 2005, il n'a finalement pas été possible de respecter ce calendrier en raison de la nécessité d'évaluer davantage la situation sécuritaire sur le terrain et de s'assurer que des arrangements sécuritaires adéquats avaient été mis en place avant l'arrivée de la Mission en Somalie. Le programme de la Mission a commencé par le regroupement de ses membres, les 10 et 11 février 2005, au bureau du SDPU, pour une réunion d'orientation et d'information organisée par l'UA et les représentants du TFG, préalablement au départ. L'itinéraire de la Mission a été, par la suite, révisé sur le terrain, pour prendre en compte des facteurs d'ordre sécuritaire et autres. Avant le départ de la Mission, le Ministre de la Défense du TFG a reconnu que le Gouvernement ne « contrôlait encore aucune portion de territoire dans le pays ». Il a conseillé à la Mission de prendre ses propres dispositions sécuritaires, en se basant sur les leçons « tirées des expériences des précédentes missions de l'UA en Somalie, étant donné que le TFG n'était pas en mesure de répondre aux exigences de sécurité de la Mission ». De fait, la Mission a dû prendre toutes les dispositions requises pour assurer sa sécurité avant son arrivée en Somalie.

(iii) Composition de la Mission

12. La Mission d'information et de reconnaissance était composée d'experts militaires et d'autres représentants de la Commission de l'UA, qui assuré la direction de la Mission, du Secrétariat de l'IGAD, de la LEA, de certains Etats membres de l'IGAD, à savoir l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda, ainsi que le TFG.

L'expert militaire éthiopien a seulement pris part aux délibérations qui ont précédé le départ ; en effet, il ne s'est pas joint à la Mission pour le voyage en Somalie. Djibouti, l'Erythrée et le Soudan ont été invités par la Commission à dépêcher des représentants pour prendre part à la Mission d'information et de reconnaissance, mais faute d'avoir été envoyés à temps leurs représentants n'ont pas pu partir avec la Mission. En outre, l'UE, les NU, l'Italie et la Suède, qui avaient également été invités à se joindre à la Mission, n'ont pu le faire, et ce à la dernière minute, invoquant « des raisons de sécurité pour leurs représentants », compte tenu du contexte qui prévalait alors en Somalie. A cet égard, Jean Marie Guéhenno, sous-Secrétaire général des Nations unies pour les Opérations de maintien de la paix, a, en date du 27 février 2005, adressé une lettre au Commissaire chargé de la Paix et de la Sécurité, soulignant que « dans les circonstances de sécurité actuelles (en Somalie), le Département des Opérations de maintien de la paix ne pouvait envoyer aucun membre de son personnel en Somalie ». Pour sa part, la Commission européenne a estimé « qu'après évaluation de la situation sécuritaire en Somalie, le Conseil européen a décidé de dépêcher deux personnes à Nairobi seulement », où elles participeraient aux réunions d'information organisées avant le départ de la Mission, pour ensuite retourner à Bruxelles. De fait, la délégation de l'UE a pris part aux consultations qui ont précédé le départ de la Mission et qui ont eu lieu à Nairobi les 10 et 11 février 2005. Les Nations unies n'ont pas pris part à ces consultations. Toutefois, les deux organisations ont participé à la réunion d'information organisée à l'intention de la communauté internationale, à Nairobi, le 28 février 2005, après le retour de la Mission.

IV. CONSULTATIONS ET VISITES DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE EN SOMALIE

13. La Mission est arrivée en Somalie le 14 février 2005, à un moment où la question du transfert du Gouvernement avait pris une importance primordiale sur le terrain. Cette question a dominé toutes les réunions et visites de la Mission. En fait, certains des Somaliens consultés par la Mission ont indiqué qu'ils pensaient que la Mission était venue pour préparer le transfert du TFG. Des copies de la décision de la réunion du CPS du 7 février 2005, qui a autorisé le déploiement, en Somalie, d'une Mission de soutien à la paix de l'IGAD, étaient déjà en possession des Somaliens.

14. Au cours de son séjour, la Mission a consulté un large spectre d'autorités régionales et locales, ainsi que de groupes issus de la société civile, des milieux religieux et du secteur privé, sur le déploiement envisagé d'une Mission de soutien à la paix de l'UA. Dans cette optique, les experts militaires du Secrétariat et des Etats membres de l'IGAD au sein de la Mission ont prêté une attention

particulière aux informations requises pour la mise en place de l'IGASOM, en tant que Mission devant être déployée en premier lieu. Les consultations et visites entreprises par la Mission sont décrites ci-dessous:

(i) Mogadiscio Sud

15. A Mogadiscio, les consultations et visites de la Mission ont été facilitées par le Maire de la ville, Ibrahim Omar Sabriye. Le Maire a tout d'abord informé la Mission sur la situation sécuritaire qui prévaut dans la capitale, situation qu'il a qualifié de « préoccupante ». Il a conseillé à la Mission de faire montre d'une extrême prudence. Au cours des consultations, les deux parties sont convenues d'un programme de travail pour la Mission, qui a comporté les rencontres et visites ci-après :

a) Rencontre avec un groupe issu de la société civile

16. Le groupe de la société civile dirigé par le Général en retraite Jama Mohamed Ghalib a informé la Mission de l'insécurité qui prévalait alors à Mogadiscio, soulignant que le fait que le TFG demeure toujours en exil ne facilite pas le règlement du problème. Le groupe a souligné la nécessité pour le TFG, avant toute chose, de revenir au pays, en vue « de s'engager dans un processus politique visant à régler les questions pendantes qui n'ont pas été traitées par la Conférence de réconciliation nationale, tenue au Kenya, entre octobre 2002 et octobre 2004 ». Ces questions ont trait aux dissensions inter-claniques, aux rivalités entre factions, à la remise des propriétés de l'Etat et à la compensation des groupes concernés, ainsi qu'aux modalités d'un processus de désarmement des clans, factions et autres groupes armés dans le pays. Le groupe a exprimé son appui au déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie, indiquant que les Etats de la Ligne de front doivent en être exclus pour assurer le succès de la Mission.

b) Rencontre avec l'Association des groupes religieux

17. L'Association, qui chapeaute les groupes religieux, a informé la Mission que, tout en appuyant le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie, sa préférence est que les Somaliens eux-mêmes se consultent pour régler les problèmes auxquels leur pays est confronté, sans qu'il soit nécessaire de déployer une force extérieure. L'Association a insisté sur la nécessité pour le TFG de revenir en Somalie pour régler les questions pendantes avec les acteurs concernés dans le pays. L'Association a également insisté sur la nécessité pour les anciens chefs de guerre et dirigeants de factions, qui sont présentement

membres du Gouvernement, de procéder à un désarmement volontaire pour donner une chance à la paix et à la réconciliation dans le pays.

c) **Rencontre avec un groupe parlementaire du Parlement fédéral de transition (TFP)**

18. Le groupe parlementaire, dirigé par le vice-Président du TFP, Ousman Bekel Bokor, a indiqué qu'il accueille favorablement le déploiement de troupes de l'UA et de la LEA, étant donné que la Somalie est membre de ces deux organisations. Le groupe a indiqué que le TFP doit encore délibérer sur la question du déploiement de troupes étrangères dans le pays, ajoutant que « le processus politique n'avait pas encore été mené à son terme pour ouvrir la voie au déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA ». Le groupe a expliqué les raisons pour lesquels le Gouvernement se trouve toujours au Kenya, mentionnant, à cet égard « l'insécurité dans le pays, le caractère inachevé de la réconciliation, les contraintes financières et la question de la localité où le Gouvernement devrait être transféré ».

d) **Rencontre avec le Gouverneur de Marka**

19. La Mission a rencontré Indahacade (pseudonyme de guerre), Gouverneur de la région du Bas Shebele, le 16 février 2005, à Mogadiscio. Au cours de cette rencontre, le Gouverneur a souligné la nécessité de faire pression sur les anciens chefs de guerre pendant qu'ils sont toujours à Nairobi pour qu'ils acceptent de désarmer et de remettre leurs armes au TFG. Il a exprimé son opposition au déploiement, en Somalie, d'une Mission de soutien à la paix de l'UA qui inclurait des troupes des Etats de la Ligne de front. A cet égard, il a affirmé que « l'Ethiopie et Djibouti s'étaient alliés aux différentes factions du pays, devenant ainsi parties prenantes au problème ». Le Gouverneur a rendu hommage au Kenya pour avoir abrité la Conférence de réconciliation, mais s'est empressé d'ajouter que le Kenya non plus n'était pas « neutre dans le conflit somalien ».

e) **Rencontre avec la communauté des affaires**

20. Les hommes d'affaires ont exprimé leur désir de voir d'abord les Somaliens se réconcilier effectivement, avant toute implication de forces étrangères. Ils ont exprimé leur disposition à jouer un rôle actif dans le processus de réconciliation à l'intérieur du pays, mais également à assister le Gouvernement dans la collecte des taxes. Reconnaissant le problème d'insécurité qui se pose à Mogadiscio, les hommes d'affaires ont suggéré que le transfert du TFG du Kenya vers la Somalie se fasse de façon graduelle, commençant par « ceux des membres et composantes des institutions de transition qui sont prêts à venir à Mogadiscio ».

Ils ont indiqué ne pas voir la nécessité du déploiement d'une force étrangère, si la réconciliation entre Somaliens est sincèrement poursuivie.

21. La Mission a visité les sites ci-après lors de son séjour à Mogadiscio, les autres sites lui ayant été interdits:

a) Centre de formation de la police de Lafole

22. La Mission est arrivée au Centre de formation de la police de Lafole, situé à environ 20 km, dans la banlieue de Mogadiscio, le long de la route menant de la capitale à Kismayo. Le chef de la police, accompagné du Maire de Mogadiscio, a indiqué que le Centre peut accueillir jusqu'à 600 stagiaires. Du point de vue de la Mission, le Centre ne peut accueillir que 300 stagiaires à la fois. En outre, la Mission a été informée que Mogadiscio dispose de quatorze Commissariats de police, dont la majorité ne fonctionnent pas.

b) Villa Somalia/Palais présidentiel

23. La Mission a visité Villa Somalia, qui sert de Palais présidentiel, rencontrant sur place le Président intérimaire de l'Alliance nationale somalienne (SNA), Abukar Ganey, accompagné de membres de son organisation. Villa Somalia est contrôlée par la SNA. Le Président intérimaire a clairement indiqué que son organisation est totalement opposée au déploiement de forces étrangères en Somalie, qu'elles soient « africaines, européennes ou arabes ». La SNA préfère que les Somaliens eux-mêmes règlent leurs problèmes, y compris la question du désarmement. Du point de vue de la SNA, le déploiement de forces étrangères dans le pays ne fera que créer davantage de problèmes. La Mission a observé que la plupart des bâtiments situés dans Villa Somalia sont dans un état de délabrement avancé, du fait de la guerre et d'actes de vandalisme, et devront, en conséquence, faire l'objet d'une réhabilitation de grande envergure.

c) Académie nationale de police

24. La Mission a été accueillie à l'Académie nationale de police par le chef adjoint de la force de police, en présence de près de 400 personnels de police en parade. Parlant au nom de la force de police, le chef adjoint a exprimé la disposition de la police à accueillir le TFG et à assurer sa sécurité, ainsi qu'à travailler avec une Mission de soutien à la paix de l'UA. Les bâtiments de l'Académie de police sont intacts et opérationnels, et ont été, par le passé, utilisés pour abriter le Parlement du Gouvernement national de transition (TNG).

25. Au total, la Mission avait planifié de visiter 21 sites à Mogadiscio, ceux-là même jugés cruciaux pour le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA, mais n'a pu, en pratique, visiter que trois de ces sites, en raison tout à la fois des interdictions qui lui ont été notifiées et du manque de coopération de certaines factions. Toutefois, les efforts du Maire de Mogadiscio et de la direction de l'hôtel Sahafi International, où la Mission était logée, doivent être notés, en ce qu'ils ont facilité les visites qui ont été effectuées et fourni la couverture sécuritaire et l'appui logistique nécessaires à la Mission. Bien que la Mission ait invité les dirigeants des tribunaux islamiques à la rencontrer, ces derniers ont décliné l'invitation, indiquant qu'elles « ne voient pas la nécessité d'un déploiement de forces étrangères en Somalie ».

26. Enfin, la Mission a consulté les représentants de l'organisation somalienne de déminage et d'action contre les objets non explosés. Ils ont exprimé la disposition de leurs équipes techniques à travailler avec les Missions de soutien à la paix de l'IGAD et de l'UA qui seraient déployées en Somalie. La Mission a consulté les anciens officiers militaires de la défunte armée nationale somalienne, qui, à l'instar des autres groupes, ont exprimé leur opposition au déploiement de forces étrangères en Somalie, particulièrement de forces issues des Etats de la Ligne de front.

(ii) **Visite à Jowhar (centre administratif de la région du Moyen Shebele)**

27. Au départ, la Mission d'information et de reconnaissance devait se rendre à Jowhar par la route, en compagnie du Premier Ministre Mohamed Ali Gedi. Le Premier Ministre n'ayant pu se joindre à la Mission, cette dernière s'est rendue à Jowhar par voie aérienne, le 17 février 2005. La Mission a été reçue par le Gouverneur de la région du Moyen Shebele, Mohamed Dhere, ainsi que par le Ministre de l'Education, Ali Abdulahi Ossoble, chef de la Mission d'information du TFG, alors en visite dans la région pour préparer le transfert du Gouvernement. Après son allocution de bienvenue, le Gouverneur a informé la Mission que sa région appuie le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA comprenant des troupes des Etats de la Ligne de front disposés à appuyer la Somalie. Le Gouverneur a également informé la Mission que Jowhar aurait souhaité servir de siège provisoire du TFG, mais n'avait pas les installations nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble du Gouvernement. La Mission a visité quelques installations et infrastructures, qui nécessitent toutes une réhabilitation.

(iii) **Visite à Baïdoa (Centre administratif de la région du Bay et du Bakol)**

28. La Mission est arrivée, dans l'après-midi du 17 février 2005, à Baidoa, où elle a reçu un accueil enthousiaste de la part des autorités et de la population de la ville. Comme à Jowhar, la Mission est arrivée alors qu'une délégation du Conseil des Ministres (TFG), dirigée par le Ministre de la Condition féminine et du Développement du Genre, était en visite d'information dans la région pour préparer le transfert du TFG. La Mission a tenu sur place nombre de réunions au cours desquelles le TFG a été instamment invité à s'installer temporairement à Baidoa, en attendant son retour à Mogadiscio.

a) **Rencontre avec les autorités administratives de Baidoa**

29. Les autorités administratives de Baidoa, ayant à leur tête le Gouverneur Ahmed Muktar, ont indiqué que la localité de Baidoa et la région sont disposées à recevoir le TFG et à assurer sa sécurité. Elles ont ajouté que la région dispose d'une force de police bien formée qui pourrait assister le Gouvernement. Elles ont également exprimé la disposition de la région à recevoir une Mission de soutien à la paix de l'UA, soulignant qu'une telle Mission doit inclure des troupes des Etats de la Ligne de front, et ce pour les raisons suivantes: les Etats de la Ligne de front ont joué un rôle de premier plan lors de la Conférence de réconciliation qui a abouti à la formation du TFG ; les Etats voisins de la Somalie s'entendent mieux avec le peuple somalien, ce qui pourrait faciliter le règlement du conflit ; enfin, lors des combats qui ont lieu dans le passé, la population de la région du Bay et du Bakol a bénéficié de l'appui des Etats de la Ligne de front, particulièrement de celui l'Ethiopie.

b) **Rencontre avec la délégation du Conseil des Ministres**

30. La délégation du Conseil des Ministres a indiqué qu'à son avis, Baidoa doit « *servir de siège provisoire du TFG, en attendant son installation dans la capitale, Mogadiscio* ». La délégation a souligné que Baidoa et la région dans son ensemble ont une attitude positive vis-à-vis du TFG et disposent de nombre d'installations qui peuvent être utilisées par le Gouvernement.

c) **Rencontre avec la société civile**

31. La Mission a également rencontré des représentants de groupes issus de la société civile basés à Baidoa et dans la région. Tous les interlocuteurs de la Mission ont exprimé leur solidarité, ainsi que leur disposition à accueillir une Mission de soutien à la paix de l'UA, y compris avec la participation des Etats de

la Ligne de front. Ils ont en appelé au Gouvernement pour qu'il revienne, aussi rapidement que possible, en Somalie afin d'œuvrer avec la population à la reconstruction du pays.

32. Au cours de son séjour à Baidoa, la Mission a inspecté les installations et endroits suivants : les principaux Commissariats de police, le siège de la police régionale, les entrepôts de la ville, le palais présidentiel, l'hôpital, le dépôt de carburant et la prison. Ces installations ont besoin d'être réhabilitées ; quant à l'hôpital, il a besoin d'un personnel médical. Les bâtiments de l'aéroport sont également dans un état de délabrement avancé, en raison de la guerre et d'actes de vandalisme, et ont besoin d'être rénovés. La piste de l'aéroport de Baidoa est en relative bonne condition et peut accueillir de gros appareils.

(iv) Visite à Belet-Weyne (Centre administratif de la région du Hiraan)

33. La Mission est arrivée, dans l'après-midi du 19 février 2005, à Belet-Weyne, où elle a été ovationnée tout au long du parcours menant de l'aéroport à la ville. La Mission a été accueillie par l'Ugaas (chef) Abdirahman Khalif, accompagné de responsables de l'Administration régionale du Hiraan. Dans son allocution de bienvenue, le Ugaas a regretté le fait que Belet-Weyne n'ait pas reçu les Missions de reconnaissance de l'UA dépêchées en 2003 et 2004. Il a attribué ces incidents aux divisions politiques que connaissait la ville au moment de ces visites. Pour l'essentiel, l'Ugaas s'est félicité du déploiement envisagé d'une Mission de soutien à la paix de l'UA, laquelle, a-t-il indiqué, doit inclure des troupes des Etats de la Ligne de front. Il a affirmé que les Etats de la Ligne de front avaient apporté une assistance humanitaire substantielle à la région du Hiraan, et contribué de façon significative au succès de la Conférence de réconciliation. S'agissant du désarmement, l'Ugaas a suggéré « *qu'une Commission soit établie au niveau fédéral et régional, ainsi qu'à celui des districts, pour planifier et gérer le processus de désarmement* ». Il a ajouté que ce processus doit prévoir la participation des chefs traditionnels, en vue d'en assurer l'effectivité.

34. Par la suite, la Mission a rencontré le Gouverneur Abdullahi Abdi Ali et l'Administration régionale du Hiraan. S'exprimant au nom de la région, Abdulahi Abdi Ali a souligné la disposition de Belet-Weyne à servir « *de siège provisoire du TFG* ». Il a indiqué que la localité dispose d'installations et d'infrastructures suffisantes pour le fonctionnement du Gouvernement ; elle dispose également d'une force de police bien formée et disciplinée capable d'assurer la sécurité du Gouvernement. Il a affirmé qu'une Mission de soutien à la paix de l'UA doit inclure des troupes des Etats de la Ligne de front, indiquant, à cet égard, que le critère devant régir la participation à la Mission doit être la disposition du pays concerné à assister le Gouvernement et le peuple somaliens.

35. En outre, la Mission a consulté l'organisation politique du Midland (une faction qui, à un moment, a contrôlé une partie de la ville) ; l'organisation politique du Kulaland (une autre faction qui a également eu à contrôler l'autre partie de la ville) ; les chefs traditionnels de la région du Hiraan ; les groupes religieux et ceux de la société civile. Tous ces groupes ont en commun leur appui au déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA et à l'inclusion, en son sein, de troupes des Etats de la Ligne de front. Ils ont également indiqué que des progrès avaient été accomplis s'agissant de la réconciliation entre les différentes factions de la ville et de la région dans son ensemble.

36. Au cours de son séjour à Belet-Weyne, la Mission a inspecté les endroits et installations ci-après : un camp de formation paramilitaire (réhabilité avec une assistance financière internationale et utilisé présentement comme une école secondaire accueillant 300 élèves); le camp de formation Idi Amin (présentement occupé par des civils et dont la plupart des bâtiments sont dans un état de délabrement avancé, au point de ne plus pouvoir réhabilités, du moins pour certains d'entre eux) ; l'hôpital principal ; l'entrepôt de Belet-Weyne, qui peut être utilisé pour le stockage, l'hébergement et la formation ; le centre de formation des jeunes (les jeunes de Belet-Weyne ont offert cette installation au TFG). La réhabilitation de ces installations est nécessaire pour les rendre fonctionnelles. La Mission a également visité le siège de *Global Hiraan Services (GHS)*, qui gère un abattoir pour l'exportation, ainsi qu'un centre de purification d'eau et de mise en bouteille. La direction de GHS a indiqué qu'elle pourrait, sur la base d'arrangements appropriés, fournir certains produits à une Mission d'appui à la paix de l'UA.

(v) Visite à Galkacyo

37. La Mission a été reçue, le 21 février 2005, dans la partie Nord de Galkacyo par une délégation gouvernementale de l'Etat du Puntland dirigée par Abdirahman Mohamed Farole, Ministre de la Planification et de la Coopération internationale. Au cours des discussions, le Ministre a informé la Mission que, dans l'Etat du Puntland, l'opinion de la population sur le déploiement de forces étrangères est canalisée à travers le Gouvernement ; que l'Etat du Puntland se félicite du déploiement envisagé d'une Mission de soutien à la paix de l'UA ; qu'une telle Mission doit inclure des troupes des Etats de la Ligne de front ; et que, s'agissant du Puntland, ces forces doivent être basées à Galkacyo. Le Ministre a également souligné que l'Etat du Puntland dispose d'une force de police et paramilitaire bien formée, d'installations pour la formation de la police et de l'armée, ainsi que d'un réseau de transport et de communication efficient. La Mission a, par la suite, inspecté les différentes installations de la ville. Elle s'est également rendue dans la partie Sud de Galkacyo, où elle a été reçue par les

dirigeants intérimaires de l'USC/SNA. Ces derniers ont fait part de leurs « sérieuses réserves » sur le déploiement envisagé d'une Mission de soutien à la paix de l'UA en Somalie. Ils ont marqué leur préférence pour un dialogue entre Somaliens, ainsi qu'avec le Gouvernement, afin de régler les questions pendantes dans le pays avant toute intervention de forces étrangères.

(vi) Visite à Garowe

38. La Mission est arrivée, le 22 février 2005, à Garowe, où elle a été reçue par le Président de l'Etat du Puntland, Mohamed Muse Hirsi, qui a affirmé que le Puntland accueille favorablement le déploiement envisagé d'une Mission de soutien à la paix de l'UA, à laquelle doivent participer des troupes des pays africains et autres disposés à aider la Somalie. Il a souligné que les Etats de la Ligne de front doivent participer à une telle Mission. S'agissant de la ville où le TFG pourrait être transféré, le Président a souligné qu'il doit s'agir « d'un endroit proche de la capitale ». En ce qui concerne le désarmement, Hirsi a suggéré que les Somaliens eux-mêmes s'occupent de cette opération. Il a proposé le rachat des armes lourdes et le ramassage des armes légères par le TFG. Par la suite, la Mission a inspecté nombre d'installations vitales pour la formation de la police et de l'armée.

(vii) Visite à Bossaso

39. La Mission d'information et de reconnaissance est arrivée à Bossaso (ville portuaire), le 24 février 2005, en compagnie du Ministre de la Planification et de la Coopération internationale, Abdirahman Mohamed Farole, et du Ministre du Travail, des Sports et de la Jeunesse de l'Etat du Puntland, Said Jama Qorshel. Le Gouverneur de la région du Bari, au sein de laquelle Bossaso est située, a accueilli la Mission et l'a guidée en tournée d'inspection des différentes installations et autres infrastructures gouvernementales. La Mission a noté que les infrastructures de Bossaso, y compris celles pour la formation de la police et de l'armée, pourraient contribuer de façon significative à l'efficacité des Missions de soutien à la paix envisagées et à leur fonctionnement.

(viii) Rencontre avec le Président Abdulahi Yusuf Ahmed (TFG)

40. A la demande du Président Abdulahi Yusuf Ahmed, la Mission a rencontré ce dernier, ainsi que le Premier Ministre Ali Mohamed Gedi et d'autres membres du Conseil des Ministres et de l'Administration de l'Etat du Puntland, à Garowe, le 26 février 2005. La réunion a commencé par un tour d'horizon des progrès accomplis par la Mission et des questions sur lesquelles les directives du TFG sont requises: le mandat d'une Mission de soutien à la paix de l'UA; la localité où le

TFG doit siéger, avec l'appui de l'IGAD, tel que décidé par les instances compétentes de l'UA, étant entendu qu'une telle décision aura un impact sur la planification du déploiement des Missions de soutien à la paix envisagées (Mission de l'IGAD et, par la suite, Mission de l'UA), ainsi que les effectifs et zones de déploiement de la force envisagée.

41. Le Président du TFG a exprimé son appréciation du travail accompli par la Mission en Somalie. Il a regretté que la Mission n'ait pas été en mesure de visiter la totalité de la ville de Mogadiscio, y compris en sa partie Nord, qu'il a décrite comme étant plus sûre que la partie Sud. En outre, il a condamné l'explosion qui a eu lieu dans la matinée du 17 février 2005, à Mogadiscio, et qui, a-t-il souligné, était dirigée contre la Mission (la bombe devait être transportée par un motocycliste à l'endroit où se trouvait la Mission, à Mogadiscio). S'agissant du déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA, le Président a indiqué que le TFG appuie la pleine participation des Etats membres de l'IGAD sans discrimination, puisqu'ils sont parties prenantes au processus de paix depuis son lancement. En particulier, il a relevé le rôle de premier plan joué par les Etats de la Ligne de front lors de la Conférence de réconciliation, dont il a expliqué le succès par les efforts et l'engagement dont ces pays ont fait montre, avec l'appui de la communauté internationale. Le Président a affirmé que, pour le TFG, « il serait inacceptable qu'un déploiement, qu'il soit le fait de l'UA ou de l'IGAD, exclut les Etats de la Ligne de front ; le TFG, a-t-il poursuivi, a examiné la situation, et est parvenu à la conclusion que les Etats de la Ligne de front doivent être impliqués dans tout déploiement en Somalie ». S'agissant du transfert du TFG, le Président a informé la Mission que le Conseil des Ministres déciderait de l'endroit où le Gouvernement sera transféré, avant les réunions militaires de l'IGAD à Kampala, alors prévues du 8 au 14 mars 2005.

42. Le Premier Ministre a corroboré les vues du Président. Il a souligné que la Somalie « ne peut rester otage d'esprits étroits et d'individus opportunistes, qui sont minoritaires, ajoutant que la majorité l'emportera ». Il a ensuite conseillé à la Mission de retourner à Nairobi via Mandera, dans le Nord-Est du Kenya, sans passer par Mogadiscio, et ce pour des raisons de sécurité.

43. Si la Mission d'information et de reconnaissance a pu visiter divers endroits de la Somalie et exécuter les tâches qui lui ont été assignées, elle n'en a pas moins été confrontée à nombre de facteurs défavorables sur le terrain, qui ont eu un impact sur sa capacité à mener à bien son mandat, particulièrement à Mogadiscio. Parmi ces facteurs, il convient de citer le refus de coopérer de certaines factions contrôlant des portions Mogadiscio, Marka et Kismayo (la Mission n'a pu visiter Marka et Kismayo pour des raisons de sécurité et faute d'avoir pu entrer en contact avec les factions contrôlant ces deux localités); les

menaces d'attaques contre la Mission; les plaintes de certains groupes quant à l'insuffisance du préavis annonçant l'arrivée de la Mission et au manque d'informations détaillées sur ses objectifs; et l'absence d'une intercession adéquate pour visiter certaines des zones inscrites à son programme. La Mission a été sauvée par les alertes données, séparément, par deux Somaliens dans la nuit du 14 février 2005 (jour d'arrivée) et le jour suivant. D'autres avertissements ont été fournis par le Maire de Mogadiscio, cependant que le chef de la délégation du TFG a pu recueillir des renseignements au téléphone.

V. RESULTATS DE LA MISSION D'INFORMATION ET DE RECONNAISSANCE

44. La Mission d'information et de reconnaissance a noté ce qui suit au regard des opinions exprimées par le public dans les différentes villes et régions, des opinions spécifiques de certains groupes, et des perceptions et réactions générales:

(i) Opinions, perceptions et réactions

45. Les opinions, perceptions et réactions recueillies varient selon que les groupes sont opposés au déploiement de troupes étrangères ou y sont favorables. Il y a une perception partagée par certains des groupes consultés au sud de Mogadiscio et à Galkacyo sud, selon laquelle le déploiement d'une force étrangère serait synonyme d'une « imposition d'un agenda et d'un système politiques par des étrangers et que, dans une situation où les Somaliens n'auraient pas réglé leurs propres problèmes, les étrangers feraient face à des circonstances difficiles». Par contre, dans d'autres villes et régions, la réaction générale est que les troupes étrangères contribueront positivement aux efforts de paix en Somalie.

46. Au sud de Mogadiscio, la Mission a relevé trois courants d'opinion au sujet du déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA ou de toute force extérieure:

- un courant d'opinion provenant de groupes totalement opposés à tout déploiement de troupes étrangères en Somalie;
- un autre courant provenant de groupes farouchement opposés au déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA à laquelle prendraient part les Etats de la Ligne de front (Djibouti, Ethiopie et Kenya);

- un courant d'opinion provenant de groupes qui prônent ouvertement le déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA composée de troupes fournies par de pays africains neutres, la LAS et des pays de culture islamique.

47. En dehors de Mogadiscio et à l'exception de la réserve exprimée à Galkacyo-sud, il y a une tendance favorable au déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'UA ou de toute autre force étrangère en Somalie, avec un accent particulier sur la nécessité d'y inclure des troupes des Etats de la Ligne de front. Les opinions qui se sont dégagées sont les suivantes:

- la Mission de soutien à la paix de l'UA ou toute force étrangère devant être déployée en Somalie doit être composée de troupes issues de pays africains;
- les pays de l'IGAD, et « sans discrimination », doivent déployer des troupes en Somalie en appui aux efforts du TFG;
- la Mission de soutien à la paix de l'UA doit, en priorité, comprendre des troupes des Etats de la Ligne de front;
- en outre, il y a eu des critiques à l'encontre de la LEA émanant d'un membre de l'Administration de Baidoa.

ii. **Concernant la réconciliation à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie:**

48. Certains groupes consultés par la Mission d'information et de reconnaissance ont estimé que les résultats de la Conférence nationale somalienne de réconciliation, d'Eldoret à Mbagathi, doivent encore parvenir aux populations, à l'intérieur de la Somalie, particulièrement en ce qui concerne la pacification des relations entre clans, sous-clans et sous-sous-clans. Certains groupes ont estimé que la réconciliation demeure insuffisante entre les anciens chefs de factions, dont la plupart font maintenant partie du TFG. Cette absence de réconciliation entre dirigeants explique, pour certains, que la capitale et d'autres parties du pays demeurent encore sous l'influence et le contrôle de différentes milices. D'autres groupes ont également le sentiment que les membres de la Communauté internationale s'alignent avec différents éléments du TFG et du TFP, créant ainsi des divisions entre les branches du pouvoir. Des exemples ont été cités où certains membres de la Communauté internationale auraient fait pression sur le Président du Parlement pour que le TFG s'installe à Mogadiscio.

49. De même, il y a, entre tous les groupes consultés, un sentiment commun selon lequel le processus de désarmement est une question complexe qui requiert davantage de consultations entre les Somaliens aux fins de déterminer la meilleure façon de la régler; nombre de groupes préfèrent un désarmement simultané touchant l'ensemble des factions armées, groupes, clans et sous-clans. Dans certaines zones, il a été fermement souligné que le désarmement doit être conduit par, ou tout au moins impliquer, les clans et les dirigeants traditionnels, les forces gouvernementales et étrangères devant jouer un rôle de superviseur et de récipiendaire des armes recueillies.

50. Des points de vues recueillies au cours de certaines des réunions, il ressort qu'un certain degré de re-militarisation a cours au niveau de certains groupes, la raison étant que ces groupes ne sont pas suffisamment éclairés sur la direction prise par le pays et que le TFG continue à siéger à l'extérieur du pays, créant ainsi une crise d'espérance. Il a été souligné que les ventes d'armes sur le marché local ont dramatiquement augmenté et que les prix ont également grimpé.

51. En ce qui concerne les installations requises pour les arrangements sécuritaires et la formation de la police et de l'armée, une fois les Missions de soutien à la paix envisagées (IGASOM pour l'IGAD et AMISOM – Mission de l'UA en Somalie – pour l'UA) auront été déployées, il convient de relever ce qui suit:

- il existe des installations et centres dans différentes parties de la Somalie qui, s'ils sont réhabilités, faciliteraient la formation de la police et de l'armée;
- il y a une capacité significative en termes de formateurs somaliens qui, une fois recensés et après avoir reçu des stages de recyclage, pourraient contribuer à la formation de la police et de l'armée;
- il existe une capacité significative dans certaines villes et régions en termes de disponibilité de forces de police et para-militaires assez bien formées, qui pourraient assurer la sécurité du TFG, en collaboration avec les Missions de soutien à la paix qui seraient déployées en Somalie;
- la Somalie dispose d'un système de télécommunication assez fonctionnel basé sur des réseaux mobiles et satellitaires;

- la plupart des infrastructures et installations publiques à Mogadiscio sont dans un état délabré. Ailleurs, certaines de ces installations fonctionnent assez correctement dans certaines zones, tandis que dans d'autres, elles nécessitent une réhabilitation de grande envergure. Il importe de noter que différentes autorités, factions et groupes ont pris le contrôle de la plupart de ces facilités;
- l'approvisionnement en kérosène Jet A1, gasoil, essence et lubrifiants semble être régulier. Les opérations sont aux mains d'entrepreneurs privés et d'agents de certaines factions armées dans certaines zones. La Mission a pris contact avec des hommes d'affaires qui ont offert de fournir du carburant aux Missions de soutien à la paix lorsqu'elles auront été déployées en Somalie;
- le transport aérien intérieur s'effectue avec de petits avions dans plusieurs zones, avec des pistes d'atterrissage de courte ou de moyenne longueur (1 et 1 km et demi). Mogadiscio (contrôlée par des clans et factions), Kismayo (zones contrôlées et non contrôlées par des factions) et Garowe (contrôlée par les autorités de Puntland) Baidoa (contrôlée par des factions) ont de longues pistes d'atterrissage revêtues, tandis que Belet-Weyne a une longue piste d'atterrissage non revêtue. Le transport aérien transfrontalier relie la Somalie au Kenya (près de 70% du trafic) et à l'Éthiopie. Il existe des liens aériens également entre la Somalie et certains pays du Golfe persique.

52. La Mission a également constaté que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) était engagé dans des programmes de formation de la police dans plusieurs localités de la Somalie. Par exemple, il y avait 350 stagiaires qui suivaient un cours de formation appuyé par le PNUD à Jowhar, lorsque la Mission a visité cette localité, le 17 février 2005. A Garowe et Bossasso, dans le Puntland, la Mission a également noté des cours de formation de la police lors de sa visite. L'appui du PNUD à la formation de la police englobe également la réhabilitation de camps de police et la construction de nouvelles installations pour la formation et le recyclage. A cet égard, il convient de mentionner que la réhabilitation du Centre de formation de la police de Lafole, susmentionné, et les programmes de formation de la police entrepris par le Centre ont, dans le passé, bénéficié du soutien du PNUD. Il importe également de noter que le PNUD, sur la base d'arrangements passés avec le TFG, a un objectif de formation de 5 000 personnels de police à travers tout le pays.

VI. SITUATION POLITIQUE

53. La situation politique en Somalie a évolué positivement au cours des derniers mois; mais de nombreux défis ont émergé. Le transfert du TFG du Kenya vers la Somalie constitue le plus grand défi. Il convient de mentionner ici que le processus de paix conduit sous l'égide de l'IGAD a abouti à un partage du pouvoir équilibré, fondé sur la formule clanique de 4,5, qui avait guidé la représentation politique lors de la Conférence nationale de réconciliation en Somalie. Les arrangements relatifs au partage du pouvoir, tels que formalisés par les Institutions fédérales de transition, sont basés sur les éléments suivants:

- la Charte fédérale de transition adoptée par la Conférence de réconciliation;
- le TFP, constitué sur la base de la formule clanique de 4,5;
- le Président du TFG élu par le TFP; et
- le Conseil des Ministres, dirigé par un Premier Ministre.

54. Au moment de la finalisation du présent rapport, des consultations étaient en cours au sein du TFG à l'effet de nommer les fonctionnaires de différents départements et divisions du Gouvernement, y compris les structures et processus régionaux et locaux de gouvernance. Par ailleurs, et alors que le TFG demeure résolu à accélérer les dispositions nécessaires pour sa réinstallation en Somalie, il continue de faire face à divers obstacles, dont les principaux sont liés au débat politique non encore conclu sur la question de savoir si le transfert doit se faire directement à Mogadiscio ou par le biais d'une ville de transit avant l'arrivée dans la capitale; le manque de ressources pour faire face aux coûts du transfert; la persistance du problème de l'insécurité à Mogadiscio et dans ses environs; la planification inachevée du déploiement d'une force étrangère qui assurerait la protection et la sécurité du TFG sur le terrain et les divergences sur la composition d'une telle force; ainsi que les différences d'approche du désarmement. De même, la réconciliation au sein du TFG demeure fragile, posant ainsi le problème de la cohésion nécessaire pour parvenir à des décisions concrètes sur les diverses questions qui se posent. Cependant, récemment, le Gouvernement a indiqué qu'il se réinstallerait simultanément à Baidoa, à 150 Km au nord-ouest de Mogadiscio, et à Jowhar, à 60km au nord-est de Mogadiscio.

55. Dans le même temps, il y a des appels incessants de la part des populations somaliennes pour que le Gouvernement revienne sans délai; une

opposition croissante de certains groupes au lien entre le retour du Gouvernement et l'intervention de forces étrangères, en particulier parmi ceux des groupes se trouvant à Mogadiscio; les tentatives des factions contrôlant Mogadiscio de mettre en place certains mécanismes pour la démilitarisation de la ville; les déclarations/positions contradictoires de certains membres du Conseil des Ministres; les menaces proférées par certains anciens dirigeants de factions, aujourd'hui membres du Conseil des Ministres contre la délégation de l'UA à Nairobi.

56. En outre, en raison principalement des divisions au sein du TFG au sujet de la localité devant abriter les institutions de transition et du déploiement des forces étrangères, la session du TFP convoquée à l'Hôtel Grand Regency, à Nairobi, en vue de discuter du déploiement de forces étrangères, a sombré dans la violence, le 18 mars 2005. Certains membres du Parlement ont été blessés et des dégâts importants causés aux biens de l'hôtel. L'incident a été suivi de plusieurs arrestations et interrogatoires de certains officiels du TFG par la police kenyane, qui a déployé des efforts afin d'établir les causes de la violence et d'en déterminer les instigateurs. Le Conseil des Ministres de l'IGAD, qui était en session à Nairobi à l'époque, a condamné ces actes de violence.

57. Il convient également de noter que, depuis sa création, en décembre 2004, sur la base des conclusions de la Conférence des donateurs de Stockholm en faveur de la Somalie, tenue le 29 octobre 2004, le Comité de coordination et de suivi (CMC) a fait des efforts pour renforcer son appui à la transition en Somalie. Le Premier Ministre, en sa qualité du président du Conseil des Ministres, et les Nations unies président conjointement le CMC, dont la fonction principale est de coordonner les efforts et l'appui des donateurs aux institutions fédérales de transition. Pour sa part, le 17^{ème} Sommet de la LEA, tenu à Alger (Algérie), les 22 et 23 mars 2005, a décidé d'apporter un soutien financier d'un montant de 26 millions de dollars américains en vue d'aider le TFG à couvrir les coûts de ses programmes, y compris sa réinstallation en Somalie.

IV. SITUATION SECURITAIRE

58. D'une manière générale, la situation sécuritaire en Somalie, au cours des cinq mois écoulés, a été caractérisée par une stabilité et un calme relatifs, nonobstant des escarmouches en certaines parties du pays. Cette situation s'explique par le respect, sur le terrain, de la Déclaration d'Eldoret signée par les dirigeants somaliens le 27 octobre 2002 et prévoyant, entre autres, la cessation des hostilités entre les factions somaliennes; la nature inclusive du TFG ; et l'atmosphère d'attente des dividendes de la paix qui prévaut dans le pays. La persistance de l'insécurité à Mogadiscio et dans la région environnante de

Benadir procède davantage des perceptions politiques et économiques de certains éléments au sein des clans, en particulier certains des anciens chefs de factions encore actifs dans leurs fonctions de gouverneurs et d'administrateurs auto-proclamés dans certaines zones et entités locales auto-constituées. Politiquement, ces éléments considèrent la composition du TFG comme représentant une victoire majeure d'un clan, à savoir les Darod. De fait, il y a un malaise qui découle de cette perception. Economiquement, il y a des groupes qui pensent que le TFG ne rentre au pays que pour les déposséder des avantages économiques qu'ils tirent du contrôle qu'ils exercent sur les ressources et les services publics et des revenus qu'ils génèrent.

59. Au même titre, les provinces naguère volatiles du Sanaag et du Sool, s'étendant sur la zone frontalière entre l'Etat du Puntland et la région auto proclamée indépendante du Somaliland et pendant longtemps scène d'une dispute territoriale, ont enregistré une baisse de tension et une quasi-stabilité ces derniers mois. Les déploiements militaires par chaque partie, qui avaient dominé la zone en novembre et décembre 2004, ont été, depuis lors, réduits comme mesure d'instauration de la confiance. Cette évolution a été confirmée à la Mission d'information et de reconnaissance par le Président du TFG lors de la réunion tenue à Garowe, le 26 février 2005.

60. Bien que la Mission ait trouvé préoccupante la situation sécuritaire dans certaines parties de la Somalie, il y a des opportunités de transformer et d'améliorer l'environnement sécuritaire dans le pays. Les défis à cet égard sont concentrés à Mogadiscio, dans les zones côtières moyennes autour de Hobyo, certains endroits dans le centre de la Somalie (région de Galgagud) et dans certaines zones autour de Kismayo, qui sont toutes touchées par des escarmouches récurrentes. Dans certains des cas, comme à Hobyo et les zones alentour, les confrontations répétées entre groupes armés ou sous-clans semblent davantage alimentées par la lutte pour le contrôle des ressources rares (pâturages, eau, terre fertile, plantations, etc...) que par la lutte pour le pouvoir politique, qui a caractérisé les moments les plus forts de la guerre civile en Somalie. Par ailleurs, il y a des groupes sur le terrain qui épousent l'idée que le TFG doit revenir au pays pour les consulter au sujet du transfert sans à-coups des installations et services publics, en offrant au besoin des compensations.

VIII. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

61. Malgré nombre de facteurs défavorables, y compris le manque de ressources et d'expertise, la situation socio-économique en Somalie semble s'être améliorée, du moins comparée à celle qui prévalait lors des Missions antérieures de l'UA qui se sont rendues dans ce pays en 2003 et 2004. L'amélioration est

surtout sensible dans les secteurs de l'éducation et de la santé, bien que la situation varie selon les régions. Le Puntland est la région qui a enregistré le niveau d'amélioration plus élevé en matière d'éducation et de santé. En certains endroits de la région du Bay et du Bakol, des progrès ont également été réalisés dans le secteur social. Ailleurs, la Mission a observé que des écoles, des cliniques et des hôpitaux connaissaient de sérieuses insuffisances, en particulier s'agissant du personnel médical et de l'approvisionnement en médicaments. De même, les installations existantes ont besoin d'être réhabilitées et de nouvelles doivent être construites afin de satisfaire les besoins actuels.

62. Comme l'a noté la Mission d'information et de reconnaissance lors de sa visite en Somalie, le secteur économique a enregistré quelques améliorations dans certaines zones, nonobstant l'impératif actuel de reconstruction post-conflit à travers tout le pays et la nécessité de trouver une solution au problème du chômage des jeunes. En plus des activités productives et commerciales habituelles notées par les Missions antérieures de l'UA en Somalie, en 2003 et 2004, il y a eu un accroissement notable dans la construction d'usines dans quelques villes. La plupart de ces usines sont fondées sur le traitement de produits de l'élevage tant pour l'exportation que pour la consommation locale. Il convient, en particulier, de relever une amélioration continue dans le secteur de l'élevage en certaines parties de la Somalie, grâce aux conseils techniques du Bureau inter-africain pour les ressources animales de l'UA (IBAR) basé à Nairobi. D'autres usines sont basées sur l'exploitation de l'eau de source, sa purification et mise en bouteille. De nouvelles usines ont vu le jour dans des villes comme Belet-Weyne, Bossaso et Jowhar, pour n'en citer que quelques-unes. A Mogadiscio même, un consortium d'hommes d'affaires somaliens a établi une usine de fabrication de boissons, basée sur la ligne des produits Coca-Cola, vers la fin de l'année 2004.

63. Dans certaines zones, les preuves d'une expansion urbaine rapide sont visibles à travers l'édification d'immeubles à usage commercial, de petites unités commerciales et de zones résidentielles bien planifiées. Ces investissements et réalisations, qui sont bien visibles, s'expliquent tout à la fois par les transferts effectués par la diaspora somalienne, tirant profit d'un système amélioré de transfert d'argent à l'intérieur de la Somalie et de l'extérieur, et les revenus locaux. Au Puntland, les changements les plus spectaculaires, comparativement aux observations des Missions antérieures de l'UA, peuvent être notés dans des villes comme Galkacyo et Garowe.

64. Dans les zones déjà dotées de systèmes d'irrigation, mais ruinés par la guerre civile et le vandalisme, ces systèmes ont été réhabilités et sont redevenus productifs, surtout autour de Jowhar. Ainsi, dans la région essentiellement

agricole en aval des fleuves Shebele et Juba, les ceintures vertes agricoles réapparaissent petit à petit. Avec un appui financier et technique extérieur et une bonne gestion, le niveau de production pourrait augmenter. En raison de la redynamisation de l'agriculture, les marchés locaux disposent de réserves alimentaires plus importantes. Par ailleurs, le flux du trafic à travers les localités et les régions du pays, un moment entravé par de multiples barrages routiers, s'est quelque peu amélioré, permettant ainsi une meilleure circulation des biens et services à travers le pays. Dans les endroits visités, l'approvisionnement en carburant et lubrifiants de tous genres semble être régulier.

IX. EMBARGO DES NATIONS UNIES SUR LES LIVRAISONS D'ARMES A LA SOMALIE

65. Le CPS se souviendra que, le 23 janvier 1992, le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté la résolution 733 (1992), imposant un embargo général et complet sur les livraisons d'armes et d'équipements militaires à la Somalie. Par la suite, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 751 (1992) établissant un Comité du Conseil pour suivre la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Compte tenu des flux continus d'armes et de munitions qui arrivent en Somalie et transitent par ce pays, en violation de l'embargo sur les armes, le Conseil de Sécurité a, le 16 décembre 2003, adopté la résolution 1519 (2003) par laquelle il a prié le Secrétaire général des Nations unies de créer un Groupe de contrôle chargé, entre autres, d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes ; d'évaluer les progrès accomplis par les Etats de la région pour faire pleinement respecter l'embargo sur les armes ; et de formuler des recommandations en s'appuyant sur ses enquêtes et les rapports précédents du Groupe d'experts nommé en application des résolutions 1425 (2002) du 22 juillet 2002 et 1474 (2003) du 8 avril 2003.

66. Le Groupe de contrôle créé conformément à la résolution 1519 (2003), et dont le mandat a été prorogé pour une période de six mois par la résolution 1558 (2004) du 17 août 2004, a soumis un rapport en février 2005. Dans ce rapport, le Groupe de contrôle a constaté que les violations de l'embargo sur les armes se poursuivaient à un rythme alarmant, et découvert qu'entre février 2004 et le moment où il mettait la dernière main à son travail, trente-quatre envois d'armes avaient eu lieu en violation de l'embargo. Ces chargements étaient de quantité variable, allant d'une seule arme, comme un canon antiaérien de gros calibre d'un prix élevé, à des conteneurs remplis d'armes de divers types – explosifs, munitions pour armes légères, mines et armes antichars. Notant que les besoins de fonds des principales parties au conflit somalien pour financer ces achats d'armes étaient montés en flèche, le Groupe de contrôle a signalé l'existence d'un

réseau financier complexe opérant à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie qui serait directement impliqué dans ces achats.

67. Le Groupe de contrôle a indiqué que les derniers envois d'armes ont renforcé la capacité militaire d'éléments de l'opposition bien organisés et financés, et qui ont publiquement exprimé leur intention de s'opposer par la force au Gouvernement de transition et à ses partenaires internationaux susceptibles d'intervenir en Somalie par l'envoi de troupes. Par ailleurs, le Groupe de contrôle a indiqué que le marché aux armes de Bakaaraha, en particulier à Mogadiscio, et le marché aux armes de l'Etat du Golfe voisin continuent de jouer un rôle central dans l'approvisionnement en armes, alimentant ainsi des affrontements violents et entravant l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie. Ces marchés sont également à l'origine de nombreux problèmes que rencontrent les Etats de la Ligne de front dans le domaine des armes. Le Groupe a noté que le transport maritime et routier est le moyen le plus utilisé pour les livraisons d'armes ; toutefois, le rôle du transport aérien ne doit pas être ignoré.

68. Le Groupe de contrôle a recommandé le suivi régulier de l'embargo sur les armes en vue d'en assurer l'effectivité, ainsi que l'affinement du projet de liste de ceux qui contreviennent à l'embargo, pour soumission éventuelle au Conseil de Sécurité aux fins des mesures qui pourraient être prises dans l'avenir. Le Groupe de contrôle a, en outre, recommandé l'établissement d'une relation plus formelle et structurée avec l'UA, l'IGAD et, éventuellement, les Etats de la Ligne de front et les pays voisins, en vue de faciliter la coopération et l'échange d'informations. Les organisations financières internationales et régionales ont été, quant à elles, invitées à renforcer leur appui aux autorités financières locales des Etats de la Ligne de front et des pays voisins dans les domaines de la coopération, de la formation, de l'échange d'informations et des réseaux financiers.

69. Dans sa résolution 1587 (2005), adoptée le 15 mars 2005, le Conseil de Sécurité a souligné que tous les Etats sont tenus de se conformer pleinement aux mesures prescrites par la résolution 733 (1992), et a exprimé son intention d'accorder toute l'attention voulue au rapport du Groupe de contrôle, en vue de faire en sorte que les mesures imposées par la résolution 733 (1992) soient mieux appliquées et respectées. Le Conseil de Sécurité a prié le Secrétaire général de reconstituer, pour une période de six mois, le Groupe de contrôle, avec notamment pour mandat :

- de continuer d'enquêter sur l'application de l'embargo sur les armes par les Etats membres et sur les violations dudit embargo;

- d'évaluer les mesures prises par les autorités somaliennes, ainsi que par les Etats membres, en particulier ceux de la région, pour appliquer intégralement l'embargo sur les armes;
- de formuler des recommandations précises pour donner effet à l'embargo sur les armes, en ses différents aspects, et en renforcer la mise en œuvre; et
- de continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste d'individus et d'entités qui violent les mesures que les Etats membres sont tenus de mettre en œuvre conformément à la résolution 733 (1992), ainsi que ceux qui les soutiennent activement, aux fins des mesures que le Conseil pourrait prendre dans l'avenir.

70. L'UA a également continué à faire part de sa préoccupation face à l'absence de mécanismes de mise en œuvre et à souligner la nécessité du respect scrupuleux de l'embargo par les Etats membres. Il convient de rappeler que la Commission a eu des consultations avec les Groupes de travail et de contrôle successifs des Nations unies, en 2003 et 2004, pour des échanges de vues sur la meilleure manière de collaborer dans la mise en œuvre de l'embargo. Dans le même esprit, les 6^{ème} et 10^{ème} réunions du CPS, tenues respectivement les 29 avril et 25 mai 2004, ont exprimé leur préoccupation face aux flux continus d'armes en Somalie, en violation de l'embargo. Le CPS en a appelé aux Etats membres, en particulier les pays de la région et les autres pays voisins de la Somalie, pour qu'ils se conforment scrupuleusement aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et apportent leur entière coopération au Groupe de contrôle des Nations unies. A cet égard, le CPS a demandé à la Commission, en consultation avec l'IGAD et ses Etats membres, de prendre toutes les mesures appropriées pour renforcer la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Par la suite, la Commission a, en mai 2004, adressé des notes verbales au Secrétariat et aux Etats membres de l'IGAD, leur demandant de lui soumettre des propositions sur les modalités de renforcement de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes ; la contribution qui pourrait être celle de la Commission s'agissant de l'assistance à apporter aux pays de l'IGAD en vue de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations unies ; les modalités d'échange d'informations sur les violations éventuelles de l'embargo sur les armes et le mécanisme de coordination qui pourrait être mis en place. La Commission a reçu une réponse du Gouvernement du Soudan, et attend les réponses des autres Etats membres et du Secrétariat de l'IGAD pour soumettre des propositions concrètes au CPS sur les voies les meilleures pour renforcer le respect de l'embargo sur les armes.

71. Tout en poursuivant les efforts visant à mettre un terme aux flux illégaux d'armes à destination de la Somalie, aux fins de renforcer les chances de paix dans ce pays, le nouveau dispositif politique émergeant en Somalie doit amener la Communauté internationale à réfléchir aux voies et moyens devant permettre au TFG de rebâtir les forces de sécurité somaliennes et à l'IGAD de déployer des troupes. A cet égard, il convient de solliciter du Conseil de Sécurité des exemptions à l'embargo sur les armes.

X. REUNIONS DE PLANIFICATION MILITAIRE DE L'IGAD (D'ENTEBBE A NAIROBI) SUR L'IGASOM

72. Comme indiqué plus haut, la planification du déploiement de l'IGASOM résulte du communiqué de la réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD, tenue à Abuja, le 31 janvier 2005, réunion qui a décidé du déploiement d'une Mission de soutien à la paix de l'IGAD en Somalie et instruit les Ministres de la Défense de l'IGAD de se réunir et de planifier le déploiement envisagé pour faciliter le transfert du TFG et promouvoir la paix et la stabilité en Somalie. La Conférence de l'UA, réunie en même temps et au même lieu, a adopté la décision Assembly/AU/Dec.65 (IV), entérinant le communiqué.

73. La réunion des Ministres de la Défense a eu lieu à Entebbe, en Ouganda, les 12 et 13 mars 2005, au lendemain des réunions des experts militaires et des chefs d'Etat-major de l'IGAD, également tenues à Entebbe, du 7 au 11 mars 2005, en vue de jeter les bases du Plan de déploiement de l'IGASOM. Mon Envoyé spécial, accompagné par une équipe de la Commission, a participé à ces réunions et, par la suite, à une session du Conseil des Ministres de l'IGAD. Au cours de la réunion des Ministres de la Défense, le Président Yoweri Museveni a clarifié certains des aspects politiques du déploiement. Après son adoption par les Ministres, le Plan de déploiement a été soumis au Conseil des Ministres de l'IGAD, qui s'est réuni à Nairobi, du 17 au 18 mars 2005. En substance, le concept du déploiement de l'IGASOM couvre le mandat de la Mission, la gestion au niveau du Secrétariat de l'IGAD et sur le terrain, les hypothèses qui sous-tendent le déploiement, les secteurs du théâtre d'opérations, les phases du déploiement, les contributions en troupes, les effectifs de la Mission, ses tâches, son budget et son objectif ultime:

- (i) **Mandat:** Le mandat de l'IGASOM consiste à apporter un appui sécuritaire au TFG, en vue d'assurer son transfert en Somalie, garantir la consolidation du processus de paix et aider au rétablissement de la paix et de la sécurité, y compris à travers la formation de l'armée et de la police.

- (ii) **Charte établissant l'IGAD:** Cet instrument a été amendé pour permettre à l'IGAD d'entreprendre des opérations de soutien à la paix dans la région, en particulier l'IGASOM.
- (iii) **Gestion de la Mission:** L'IGASOM sera un projet du Secrétariat de l'IGAD, tel que décidé par la 24^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD, tenue à Nairobi, au Kenya, les 17 et 18 mars 2005. La gestion de la Mission se fera à deux niveaux. Au premier niveau, la Division chargée de la Paix et de la Sécurité au sein du Secrétariat de l'IGAD sera chargée de la coordination de la Mission, Division auprès de laquelle les Etats membres détacheront des fonctionnaires politiques et des officiers militaires pour la durée de la Mission ; au deuxième niveau, il y aura un Quartier général de Mission pour gérer les opérations de l'IGASOM sur le terrain; celui-ci comprendra le chef de la Mission, le Commandant de la Force et d'autres personnels appropriés.
- (iv) **Hypothèses:** Le TFG s'établira dans une localité de transit avant de s'installer dans la capitale, Mogadiscio. Les pays contributeurs de troupes prendront en charge les dépenses liées au déploiement de leurs troupes pendant les 90 premiers jours, en attendant d'être remboursés ultérieurement. Les taux de remboursement seront basés sur les taux ad-hoc du budget prévu dans le Plan de déploiement de l'IGAD.
- (v) **Secteurs du théâtre d'opérations:** Dans le cadre de l'IGASOM, la Somalie, à l'exception du Somaliland, a été divisée en 5 secteurs, à savoir le secteur 1: Bay et Bakol, le secteur 2: la région centrale, le secteur 3: Puntland, le secteur 4: la Vallée de Juba, le secteur 5: Benadir.
- (vi) **Durée du déploiement:** L'IGASOM opérera pour neuf mois, à compter du premier jour de son déploiement.
- (vii) **Phases du déploiement:** Il y aura trois phases: la phase I sera entreprise par l'Ouganda et le Soudan, contribuant chacun un bataillon de 850 éléments. Les deux bataillons seront déployés deux semaines avant le transfert du Gouvernement dans une ville de son choix. S'il s'avère nécessaire de transférer le TFG dans deux villes de transit, alors un bataillon sera déployé dans chacune des localités concernées. Le déploiement de la phase II dépendra des recommandations du chef de la Mission; de même, le déploiement de la phase III dépendra des recommandations du chef de la Mission.
- (viii) **Effectifs de la force:** L'IGASOM, lorsqu'elle aura été totalement déployée, comprendra huit bataillons sur le théâtre des opérations.

- (ix) **Contribution en troupes:** Les cinq pays de l'IGAD qui ont offert des troupes au cours du Sommet de l'IGAD à Abuja, à savoir Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, participeront à l'IGASOM, avec l'Ouganda et le Soudan fournissant des troupes de combat au cours de la phase I, alors que les autres pays de l'IGAD fourniront la logistique et d'autres formes d'assistance à l'IGASOM.
- (x) **Tâches de l'IGASOM:** Les tâches typiques de l'IGASOM comprendront la protection du TFG, la sécurisation des routes de ravitaillement, la protection des personnalités importantes (VIPs), la réalisation de missions de reconnaissance et l'identification de zones tactiques pour l'IGASOM. Cependant, au cours de chacune de ces phases, des changements pourraient intervenir dans les tâches, et le chef de la Mission a le pouvoir d'envisager des tâches supplémentaires en consultation avec le Commandant de la Force.
- (xi) **Le budget:** Le budget de l'IGASOM (option ad-hoc) pour neuf mois pour un bataillon se présente comme suit:

i.	Rénovation des équipements importants	34 659 391
ii.	Équipements secondaires et provisions	768 262
iii.	Transport, y compris par voie aérienne	1 217 500
iv.	Nourriture (rations, etc)	13 421 530
v.	Quartier général de la mission	6 035 800
vi.	Phase d'exit	1 167 500
	Total	51 234 183

Coût des deux bataillons: 102,468, 366

- (xii) **Objectif ultime:** le TFG est transféré du Kenya vers la Somalie et la paix et la stabilité sont rétablies en Somalie.

74. Au lendemain de la réunion du Conseil des Ministres de l'IGAD, le Secrétaire exécutif de l'IGAD, alors instruit par le Conseil d'appliquer les décisions de l'IGAD, m'a adressé une lettre datée du 30 mars 2005, pour appeler l'attention sur les problèmes urgents nécessitant l'intervention et l'assistance de la Commission. Dans sa lettre, le Secrétaire exécutif a déclaré que « le Conseil des Ministres de l'IGAD a décidé que les premiers États membres devant déployer un bataillon chacun (un à Baidoa et un autre à Jowhar – les villes de transfert du TFG), en Somalie, en conformité avec le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, seront l'Ouganda et le Soudan », et que « les deux pays ont été invités à commencer la préparation de leurs troupes en attendant de nouvelles instructions ».

75. Le Secrétaire exécutif a aussi présenté un budget s'élevant à 10 146 800 dollars américains destiné à couvrir certaines composantes du déploiement initial des deux bataillons. Le budget couvre les coûts du transport par pont aérien du personnel des pays de l'IGAD contributeurs de troupes (Ouganda : 850 et Soudan : 850); l'acheminement par pont aérien de l'équipement des deux bataillons (l'un ougandais et l'autre soudanais), les salaires du personnel du Quartier général de la Mission pour neuf mois; le transport par pont aérien des personnels et des équipements quittant la zone de la Mission ; les faux-frais et autres dépenses imprévues.

76. Le Secrétaire exécutif a aussi demandé à la Commission de convoquer une réunion du CPS pour que le Président en exercice de l'IGAD présente le Plan de déploiement de l'IGASOM. En outre, il a demandé à la Commission d'aider le Secrétariat à obtenir un mandat des Nations Unies pour le déploiement de l'IGASOM et la levée de l'embargo des Nations unies sur les livraisons d'armes à la Somalie pour les forces de l'IGASOM.

77. Certains membres de la Communauté internationale ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'implication de troupes des Etats de la Ligne de front dans le déploiement de l'IGASOM. En outre, un accent a été mis sur la nécessité d'un dialogue immédiat entre toutes les parties concernées sur les questions cruciales, en particulier la démilitarisation de Mogadiscio, en vue de promouvoir un environnement sûr dans la capitale, ainsi que le transfert du TFG et l'identification, en Somalie, de sites opérationnels temporaires pour le Gouvernement. Dans une déclaration rendue publique par sa présidence, le 6 avril 2005, l'UE a souligné que l'inclusivité et la réconciliation demeurent les deux piliers du processus de paix en Somalie. L'UE a indiqué qu'un consensus insuffisant sur des questions aussi importantes que celles de la sécurité et du transfert du Gouvernement ne pourra que créer des divisions qui risquent de saper les résultats de la Conférence de réconciliation conduite sous l'égide de l'IGAD et d'entamer la confiance de la Communauté internationale en les institutions de transition naissantes. L'UE a prôné un dialogue immédiat entre toutes les parties concernées au sein des institutions de transition, en vue d'arriver à un accord sur les questions du transfert du Gouvernement et de la sécurité.

78. Pour sa part, le Président du TFG a publié un communiqué, le 9 avril 2005, dans lequel il s'engage, entre autres, à prendre toutes les initiatives requises pour que le Conseil des Ministres et le Parlement approuvent une nouvelle loi couvrant tous les aspects de la sécurité et du transfert du TFG vers la Somalie.

XI . OBSERVATIONS

79. Bien que plus de six mois se soient écoulés depuis l'élection du Président du TFG et la formation du Gouvernement, les institutions fédérales de transition se trouvent toujours à Nairobi. Nombre de facteurs liés, entre autres, à l'insécurité qui prévaut à Mogadiscio, expliquent le retard ainsi accusé. De plus, des divisions sont apparues entre les institutions de transition, notamment pour ce qui est du choix des localités devant accueillir provisoirement lesdites institutions et de la composition des forces étrangères devant être déployées en Somalie. Par ailleurs, le retour non organisé de certains membres de ces institutions a ajouté une dimension supplémentaire au problème. En effet, au cours des semaines écoulées, certains membres du Gouvernement et du Parlement de transition sont revenus à Mogadiscio, avec l'objectif déclaré de régler le problème de l'insécurité dans la capitale et de faciliter un accord élargi au sein du TFG. Cette initiative, qui est connue sous le nom de Plan de sécurité et de stabilisation de Mogadiscio (MSSP), et qui a été proposée par 48 membres du TFP et de six autres régions, a comme objectifs immédiats de supprimer 49 points de contrôle, de recruter une force de police forte de 3 000 membres, et de cantonner 4000 miliciens. La première phase de la mise en application du MSSP doit être complétée avant le 10 mai 2005. Quels que soient les résultats auxquels les auteurs du Plan parviendront, leur absence prolongée de Nairobi a, d'une certaine façon, rendu plus difficile le fonctionnement effectif des institutions de transition.

80. D'évidence, les membres concernés de la communauté internationale se doivent de promouvoir une approche plus dynamique pour préserver les résultats du processus de réconciliation conduit sous l'égide de l'IGAD. Au cours des deux années écoulées, des efforts soutenus ont été déployés par l'IGAD et ses Etats membres, avec l'appui de l'UA et celui de l'ensemble de la communauté internationale, pour promouvoir une paix et une réconciliation durables en Somalie. La mise en place du TFG a couronné ces efforts et marqué une étape importante dans l'entreprise visant à mettre un terme définitif au conflit somalien. Si la communauté internationale n'agit pas de façon décisive pour consolider les acquis du processus de réconciliation, les efforts ainsi déployés risquent d'être vains.

81. Dans ce contexte, l'UA et l'ensemble de la communauté internationale se doivent d'apporter l'appui politique, financier et logistique nécessaire pour faciliter le déploiement de la phase I de l'IGASOM. S'agissant plus particulièrement de l'UA, des dispositions sont en train d'être prises pour accélérer la mise en place de la Mission préparatoire autorisée par la 22^{ème} réunion du CPS, tenue le 5

janvier 2005, en vue d'apporter l'appui nécessaire à l'IGASOM et à l'ensemble du processus de réconciliation, mais également pour entreprendre les préparatifs requis pour la reprise, en temps opportun, de l'IGASOM par l'UA.

82. Je voudrais insister sur la nécessité pour l'IGAD, dans le processus de déploiement de l'IGASOM, de maintenir des consultations continues avec toutes les parties somaliennes et autres acteurs concernés. A cet égard, les sentiments exprimés par certaines factions et sections de la population somalienne doivent être dûment pris en compte. Tout aussi cruciale est la nécessité d'un dialogue continu avec la communauté internationale, et ce dans un esprit de partenariat, aux fins d'obtenir son plein appui aux efforts visant à stabiliser la situation en Somalie.

83. Compte tenu du fait que les troupes de l'IGASOM auront à amener avec elles des armes en Somalie et de la nécessité pour le TFG de remettre en place les forces de sécurité somaliennes, le Conseil de Sécurité devrait autoriser des exemptions à l'embargo sur les livraisons d'armes à la Somalie. A cet égard, l'UA, conjointement avec l'IGAD, doit entrer en contact avec le Comité du Conseil de Sécurité sur la Somalie pour obtenir l'adoption d'une résolution qui permettrait de soutenir le processus en cours en Somalie, sans contrevenir à l'embargo sur les armes. Dans le même temps, il convient d'exhorter ceux des Etats membres de l'IGAD qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que le Secrétariat de l'IGAD, à communiquer promptement à la Commission leurs vues sur les modalités de renforcement de l'application et du respect de l'embargo sur les armes, pour lui permettre de soumettre au CPS des propositions concrètes sur la marche à suivre à cet égard.

84. S' il est clair que la Communauté internationale a un rôle crucial à jouer, il est tout aussi important de souligner la responsabilité première qui incombe aux parties somaliennes dans la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables dans leur pays. Les résultats de la Conférence de réconciliation offrent une opportunité unique que les parties somaliennes se doivent de saisir pour instaurer une paix et une stabilité durables en Somalie et établir des institutions étatiques fonctionnelles, mais également pour que leur pays retrouve la place qui lui revient dans le concert des nations. De ce point de vue, il est impératif que les institutions fédérales de transition renforcent leur cohésion sur les questions cruciales auxquelles le processus de réconciliation est présentement confronté et que le TFG intensifie le dialogue avec toutes les parties prenantes en Somalie aux fins d'approfondir la réconciliation dans le pays.

85. J'encourage le TFG à accélérer les préparatifs en vue de son transfert. Il est évident qu'une telle accélération faciliterait tant la mise en place

opérationnelle de l'IGASOM que l'initiation des mesures nécessaires au retour à une situation normale, y compris l'instauration de l'état de droit, la promotion de la bonne gouvernance, la protection des droits de l'homme et la reconstruction post-conflit en Somalie.

86. Enfin, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont pris part à la Mission information et de reconnaissance, pour s'être courageusement acquittés de la tâche qui leur a été assignée et pour avoir mené à bien le mandat de la Mission, et ce dans des conditions de sécurité difficiles en Somalie. Je voudrais également remercier tous ceux des Somaliens qui, à divers niveaux, ont prêté assistance à la Mission.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2005

Report of the Chairperson of the Commission on the Outcomes of the Fact-Finding/Reconnaissance Mission to Somalia and the IGAD Military Planning Meetings

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2497>

Downloaded from African Union Common Repository